

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7353375601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7353375601>

Cette annonce a été mise en ligne le **31 janvier 2024** sur **Agriculteur Normand-web**  
Pour le département : **14 - CALVADOS**



### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte sous seing privé en date du 21/12/23, il a été constitué l'Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée, Société civile ayant pour dénomination EARL HARAS DE LA VAUSSERIE

Objet :

L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du CRPM et correspondant à la maîtrise, à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle. Elle peut également accomplir toutes opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation

Elle est également compétente pour la réalisation des activités de cultures marines et des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle.

Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. En particulier, la société peut notamment :

- procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole;
- prendre à bail tous biens ruraux;
- recevoir sous forme de mise à disposition dans les

conditions prévues à l'article L411-37 du CRPM les biens dont les associés sont eux-mêmes locataires;  
- recevoir sous forme de mise à disposition dans les conditions prévues à l'article L411-2 du CRPM les biens dont les associés exploitants sont eux-mêmes propriétaires;  
- vendre directement les produits de l'exploitation agricole avant ou après leur transformation conformément aux usages agricoles.

En application de l'article 88 II, de la loi du 12 juillet 2010, la société pourra exploiter, à titre accessoire, une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle est propriétaire ou locataire.

Siège social : 27 Route de Caen, Lieudit La Vallée Tantet, 14430 ANNEBAULT

Durée : 99 ans

Capital social : 7500 euros

Gérance : Mme Tatiana CHABANNE demeurant 27 route de Caen, lieudit La Vallée Tantet 14330 ANNEBAULT

Immatriculation : RCS LISIEUX

Pour avis,  
La gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO  
Représentant permanent de Médialex

